Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20261119-CMDU19112026007-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.
Date de la Convocation : 12 novembre 2026

Présents :
K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRÉCO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU

Absents : J. BENARD-TERRIEN

Membres en exercice : 27
Membres présents : 26
Membres absents : 1
Procurations : 1
Votants : 27

Julie Bénard-Terrien a donné pouvoir à Anouk Ferté-Devin

Pascale Imbert a été élue secrétaire de séance.

---

7 - TARIFS DU SEJOUR AU SKI – FEVRIER 2027

Marie FEUILLET, adjointe au maire en charge de la petite enfance, l'enfance, jeunesse et vie scolaire, présente aux membres de la commission, le détail de l'organisation du séjour au ski pour les jeunes Nolffléens qui se déroulera pendant les vacances de Février 2027, du 20 au 27 février.

Le coût prévisionnel de ce séjour pour 18 enfants et 2 animateurs :

- **Transports** : **2 222.50 €**
- **Hébergement et repas** : **7 000 €**
- **Location du matériel :** **1 020 €**
- **Remontées mécaniques :** **2 325.06 €**
- **Cours de ski avec ESF :** **1 202.59 €**

TOTAL PREVISIONNEL :13 770.15 € (hors charges salariales)

Le coût prévisionnel par personne sur la base de 18 personnes : **765.01 €** (**802 € en 2025)**

Pour ce séjour, la participation demandée aux familles sera de :

TARIF A	534 €
TARIF B	562 €
TARIF C	592 €
TARIF D	623 €
TARIF E	656 €
TARIF F	691 €
TARIF G	727 €
TARIF H	765 €

***Sommes arrondies**
Il est également proposé un tarif extérieur de : **841 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20261119-CMDU19112026007-DE

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire du mardi 3 novembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal **par 26 POUR et 1 ABSTENTION** :

- approuve cette proposition.
- autorise madame la maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, y compris les conventions entre les communes participantes concernant le partage des responsabilités.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 20 novembre 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

